

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

**Décision n° DS 2010-04 du 25 janvier 2010 portant délégation de signature
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO1030045S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2007-02 du président de l'Etablissement français du sang en date du 30 avril 2007 nommant M. Eric HERGON aux fonctions de directeur de la qualité et des affaires réglementaires de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric HERGON, directeur de la qualité et des affaires réglementaires de l'Etablissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang, la charte de déontologie lors de la réunion du comité d'animation du système d'agences (CASA) du 28 janvier 2010.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 25 janvier 2010.

Le président,
P^R G. TOBELEM